

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-092

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le lundi 19 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 7 mai 2025 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 60 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 72

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS (*à partir de la délibération n°2025-078*), Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (*jusqu'à la délibération n°2025-097*), Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE (*jusqu'à la délibération n°2025-094*), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Nathalie MICOLAS, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Vincent MANCUSO (à Joël BRUNET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Marie-José SEMET (à Régine GIROUD), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Pascal PAIN (à Eric BEAUFORT), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY).

Etait excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Bernard PERRET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Patrick MILLET.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Fabrice VENET.

Objet : Attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la Commune de Villieu-Loyes-Mollon pour l'aménagement du Chemin de la Masse (401 725 €)

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 mai 2025 ;

M. Christian LIMOUSIN, membre du Bureau délégué aux fonds de concours, explique que certains investissements des communes concernent directement la compétence de gestion des zones d'activités. Il en est ainsi de la rénovation du chemin de la Masse, sur la commune de Villieu-Loyes-Mollon, qui dessert la zone d'activités de la Masse, ainsi qu'une autre entreprise industrielle.

Cette voirie aurait pu être classée d'intérêt communautaire, mais elle dessert aussi le camping et les installations sportives de la commune, son usage est mixte au niveau des compétences de la commune et de la communauté de communes.

Aussi, il est proposé au Conseil de partager l'investissement d'aménagement complet de cette voie par l'attribution à la commune d'un fonds de concours exceptionnel. L'aménagement comprend à la fois la chaussée « poids lourds », mais aussi un cheminement doux pour les vélos et les piétons.

Le budget et le plan de financement sont actuellement les suivants :

.../...

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux	970 739 €	Conseil Départemental de l'Ain : Reversement des amendes de police	136 088 €
		Conseil départemental de l'Ain	31 200 €
		Fonds de concours Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	401 725 €
		Auto-financement commune	401 726 €
TOTAL HT	970 739 €	TOTAL HT	970 739€

Le versement de fonds de concours doit faire l'objet, toujours conformément aux dispositions de l'article L 5214-16 du CGCT, d'un accord concordant exprimé à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal de Villieu-Loyes-Mollon.

Le dossier présenté concerne l'aménagement du Chemin de la Masse à Villieu-Loyes-Mollon, afin qu'il puisse accueillir à la fois les poids lourds et un cheminement mode doux et piétonnier.

Le montant total d'investissement s'élève à 970 739 € HT.

La commune a obtenu du Département de l'Ain 136 088 € au titre des amendes de police et 31 200 € au titre du programme de subvention « Ain-terre de vélo ».

Le montant subventionnable est donc de 803 451 € HT.

La participation de la CCPA est fixée à 50 % du montant subventionnable, plafonnée à 401 725 € HT pour la commune de Villieu-Loyes-Mollon.

La demande de la commune s'élève à 401 725 €.

Le fonds de concours proposé est donc de 401 725 €.

Le montant subventionné est donc de 803 450 € HT.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser un fonds de concours de 401 725 € à la Commune de Villieu-Loyes-Mollon pour l'aménagement du Chemin de la Masse.
- DIT que le versement interviendra selon les modalités définies :
 - ✓ Une avance de 60 % pourra être versée, à la demande expresse de la commune, dès le démarrage de travaux sur présentation de l'ordre de service de commencement des travaux,
 - ✓ Le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif du réalisé des dépenses et recettes (HT) certifié par le maire et le comptable public justifiant au minimum d'un montant de dépenses HT du double du montant du fonds de concours attribué, déduction faite des éventuelles subventions perçues par ailleurs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 mai 2025

Publiée le 27 MAI 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

